



ANNEXE 8

Conseil communautaire du 17 /09/2018

Planning prévisionnel PLUi au 17 septembre 2018

Dernière semaine de septembre ou première semaine d'octobre : Commission aménagement de l'espace pour présentation du pré projet du P.A.D.D. (doit permettre de dégager les axes principaux du P.A.D.D., vus lors des groupes de travail)

Tout le mois d'octobre + début novembre : Réunion avec chacune des communes, en présence d'au moins 4-5 membres du conseil municipal pour définir les secteurs de développement urbain et définir les parcelles nécessaires aux équipements et /ou municipaux ou intercommunaux.

Mi octobre : Choix et validation du P.A.D.D. en conférence des Maires

Fin octobre : Rencontre avec les agriculteurs du territoire

Novembre – Décembre : Elaboration du zonage pour chacune des communes

Décembre 2018 – janvier - Février 2019 : Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour chacune des communes, ainsi que validation du règlement écrit.

Février – juin 2019 : Mise en forme du dossier d'arrêt de projet

Fin aout – début septembre 2019 : Arrêt de projet par le Conseil Communautaire

Décembre 2019 – Janvier 2020 : Enquête publique

Mars – Avril 2020 : Approbation du PLUi

Ce planning est susceptible d'évoluer en fonction des disponibilités des équipes municipales et des missions annexes demandées.